



INVENTAIRE FLORISTIQUE DU COLLÈGE HENRI BAUMONT DE BEAUVAIS (60)



Décembre 2014

Conservatoire Botanique National



**CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
AGRÉÉ CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL**

Crédit photo couverture : Jean-Christophe HAUGUEL

**CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE**

**INVENTAIRE FLORISTIQUE DU COLLÈGE
HENRI BAUMONT DE BEAUVAIS (60)**

Prospections et rédaction

Vincent LEVY

Composition

Marjorie GUILLON

Relecture (chef de service)

Jean-Christophe HAUGUEL

**Direction et coordination scientifiques
Jean-Marc VALET (Directeur général)**

Décembre 2014

**CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL**

Crédit photo couverture : Jean-Christophe HAUGUEL

Référence à utiliser pour toute citation de l'étude

LEVY, V. & HAUGUEL, J.-C., 2014. - Inventaire floristique du collège Henri de Baumont de Beauvais (60).
Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Conseil régional
de Picardie et le Conseil général de l'Oise. 1 vol. 12 p. + annexes. Bailleul.

Le collège Henri Baumont de Beauvais est un établissement situé en zone urbaine sur le plateau nord surplombant la vallée du Thérain. L'inventaire floristique mené le 6 juin 2014 a permis d'identifier 106 plantes sur les espaces verts du collège. L'objectif de cet inventaire est la réalisation d'un état initial de la diversité floristique de l'établissement dans un contexte où des mesures de gestion différenciée ont été mises en place (nombre de fauches limité sur certaines parcelles de pelouse et mise en ombrage pour favoriser localement des végétations de type forestier entre autres). L'établissement s'est également engagé dans une démarche « zéro phyto » depuis maintenant plusieurs années. La liste complète des plantes inventoriées se trouve en annexe 1 de ce document.

Indigénat et spontanéité

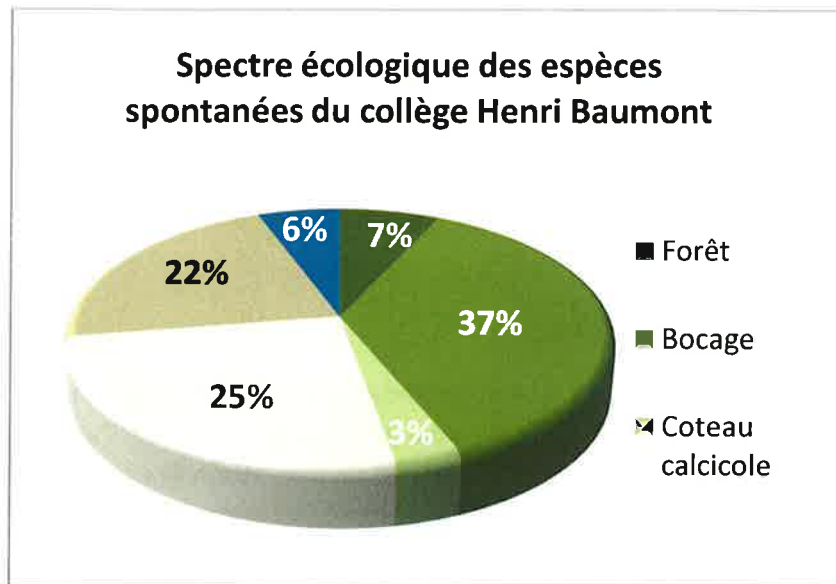
Sur les 107 plantes inventoriées, 104 sont considérées comme indigènes ou naturalisées dans la région (Inventaire de la flore vasculaire de la Picardie (HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012) et représentent la flore sauvage du collège. Les trois autres plantes observées sont des espèces cultivées : le Mahonia à feuilles de houx, la Monnaie du pape et le Cotonéaster horizontal.

Afin de porter un regard plus objectif sur la flore sauvage présente dans l'établissement, il est nécessaire de distinguer la flore sauvage présente de façon spontanée, c'est-à-dire celle présente sans l'intervention humaine, de celle qui a été introduite. Ainsi, sur les 106 plantes inventoriées, 87 sont considérées spontanées alors que 19 ont été introduites.

Ces plantes introduites correspondent pour la plupart à celles qui ont été apportées pour agrémenter la mare (espèces en bleu ci-dessous). La Nielle des blés est quant à elle couramment cultivée pour ses qualités ornementales dans les mélanges de graines « prairies fleuries » que l'on trouve dans le commerce (voir paragraphe « Indice de menace de la flore spontanée » pour plus de précisions). Enfin, la Fougère mâle et la Potentille des oies (encore appelée Argentine) sont deux espèces indigènes et communes en forêt pour l'une et dans les prairies mésohygrophiles pour la seconde. La Fougère mâle a été introduite afin de compléter le petit cortège d'espèces forestières présent dans la partie nord-est du collège. L'Argentine a, quant à elle, été plantée pour faire figure de symbole du quartier dont elle porte le nom.

| Nom français | Nom scientifique |
|------------------------|--|
| Houblon | <i>Humulus lupulus</i> L. |
| Iris faux-acore | <i>Iris pseudacorus</i> L. |
| Jonc épars (s.l.) | <i>Juncus effusus</i> L. |
| Lagarosiphon | <i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss |
| Laïche des marais | <i>Carex acutiformis</i> Ehrh. |
| Laïche pendante | <i>Carex pendula</i> Huds. |
| Menthe aquatique | <i>Mentha aquatica</i> L. |
| Myriophylle du Brésil | <i>Myriophyllum aquaticum</i> (Velloso) Verdc. |
| Petite lentille d'eau | <i>Lemna minor</i> L. |
| Plantain-d'eau commun | <i>Alisma plantago-aquatica</i> L. |
| Roseau commun | <i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud. |
| Scirpe à larges fruits | <i>Bolboschoenus laticarpus</i> Marhold et al. |
| Scirpe des bois | <i>Scirpus sylvaticus</i> L. |
| Fougère mâle | <i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott |
| Nielle des blés | <i>Agrostemma githago</i> L. |
| Argentine | <i>Potentilla anserina</i> L. |

Spectre écologique de la flore spontanée



Chaque espèce possède ses propres exigences écologiques qui conditionnent le milieu dans lequel elle croît de façon optimum. Par exemple, alors que certaines espèces affectionnent la fraîcheur et l'ombrage des arbres, d'autres ont au contraire besoin de beaucoup de lumière et d'un sol nu, ne supportant aucune concurrence pour s'épanouir. Il est ainsi possible de rattacher un milieu de prédilection à chaque espèce sauvage. L'affinité écologique de chaque plante inventoriée est présentée dans l'annexe 1 de ce document.

Parmi les espèces inventoriées, deux grands groupes d'espèces peuvent être distingués :

Espèces forestières, bocagères et des coteaux calcaires

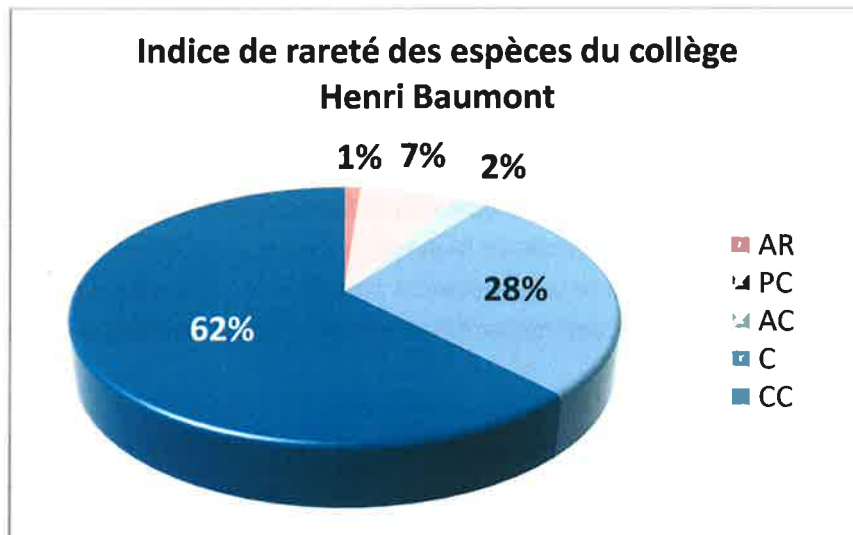
Il s'agit là d'espèces qui marquent le plus la naturalité des espaces du collège. Il s'agit probablement des espèces les plus sensibles aux changements (enrichissement des sols, perturbations (retournement) des sols, désherbage, etc.). Ce sont donc ces espèces qui bénéficient le plus des attentions particulières mises en place par les agents espaces : les mesures de gestion différenciée et la démarche « zéro phyto ».

Espèces rudérales et des cultures

Il s'agit d'espèces communes, particulièrement adaptées pour s'épanouir en milieu urbain et périurbain. Elles correspondent pour les rudérales (24 plantes) à des espèces qui poussent spontanément le long des chemins, dans les espaces délaissés (friches) et d'une manière générale à proximité des lieux habités par l'homme. Les espèces de cultures (20 plantes) ont quant à elles été observées essentiellement dans les parterres cultivés (parterres de fleurs et jardin cultivé).

Ces espèces relativement communes et discrètes sont souvent qualifiées de « mauvaises herbes » mais leur présence est tout à fait légitime en contexte périurbain et elles contribuent de façon très significative à la biodiversité végétale du collège.

Indice de rareté de la flore spontanée



Le collège Henri Baumont abrite le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis* L. subsp. *pratensis*) dont le coefficient de rareté est « AR », c'est-à-dire Assez Rare. Les autres espèces inventoriées sont plus communes à l'échelle régionale (PC : Peu Commune ; AC : Assez Commune ; C : Commune ; CC : Très Commune). L'indice de rareté de la flore de l'établissement n'est pas en soi un critère de qualité de la flore présente au sein de l'établissement. Il est en effet peu pertinent de se fixer comme objectif l'accueil des espèces les plus rares de Picardie en contexte périurbain. Sur le plan écologique, le principal objectif consiste à suivre des pratiques permettant le maintien ou le développement de cortèges de plantes (et de végétations) les plus diversifiés, quel que soit leur indice de rareté à l'échelle régionale.

Indice de menace de la flore spontanée

Aucune plante menacée spontanée n'a été observée dans le collège Henri Baumont. On peut toutefois noter la présence de la Nielle des blés dont les graines ont été semées il y a quelques années. Cette plante, disparue à l'état sauvage en Picardie, est une espèce accompagnatrice des cultures. Sa présence au sein du collège n'apporte pas de réelle plus-value à la biodiversité locale dans la mesure où l'origine des graines introduites n'est pas connue et qu'elle n'évolue pas dans son habitat de prédilection : les champs cultivés.

De plus, il faut souligner le caractère très toxique des graines de la plante qui peuvent constituer un danger si elles sont ingérées.

Plantes exotiques envahissantes

Trois plantes exotiques envahissantes ont été observées.

Deux plantes aquatiques exotiques envahissantes avérées en région Picardie se trouvent dans la mare : le Lagarosiphon et le Myriophylle du Brésil. Dans un contexte de plateau, bien qu'elles ne présentent pas de danger de contamination immédiat de zones humides adjacentes, il serait plus que souhaitable de les éliminer dès que possible. Quelques pieds de Mahonia à feuilles de houx sont également présents dans le « sous-bois » au nord du collège. Il serait également souhaitable d'éliminer cette plante (originaire du nord-ouest des Etats-Unis) considérée comme exotique envahissante potentielle en région Picardie.

| Nom français | Nom scientifique | Statut |
|----------------------------|--|--------|
| Myriophylle du Brésil | <i>Myriophyllum aquaticum</i> (Velloso) Verdc. | A |
| Lagarosiphon | <i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss | A |
| Mahonia à feuilles de houx | <i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt. | P |

Les fiches détaillées concernant ces espèces se trouvent en annexe 2 de ce document.

Orientations et perspectives

Distinguer différents espaces pour satisfaire aux exigences/différents intérêts

La gestion différenciée de certaines parcelles de pelouse au sein de l'établissement n'est pas forcément bien perçue par le grand public qui n'est pas forcément habitué à une forme de « laisser aller » (bien que maîtrisée) dans l'entretien de ces espaces. Cette démarche nécessite une communication et une sensibilisation, sur son intérêt et ses objectifs, à destination des élèves, de leurs parents et des enseignants, afin de la faire comprendre et acceptée par tous. Cet objectif, qui vise à tendre vers plus de « naturalité » au sein du collège, ne doit pas occulter les exigences en terme de fleurissement et surtout doit être adapté en fonction des différents usages ou fonctions des différents espaces de l'établissement. L'ensemble de ces exigences, parfois contradictoires, peut toutefois parfaitement cohabiter en des espaces différents. Les zones situées à l'entrée du collège peuvent par exemple être laissées à des préoccupations purement esthétiques (plantes ornementales cultivées, tonte et taille régulières des plantes...) alors que les zones situées au nord du collège peuvent être vouées à des considérations purement écologiques. Concrètement c'est ce qui est déjà fait de façon informelle aujourd'hui. À l'échelle du collège, une cartographie destinée à identifier clairement et durablement ces différentes zones en fonction de leur usage et de leurs objectifs en terme de gestion végétale pourrait être réalisée.

Mise en place de nouvelles végétations

Une des grandes orientations destinées à renforcer la flore sauvage du collège pourrait être de planter des haies d'espèces sauvages d'origine locale. Ce type de haie constitué d'essences très diversifiées est, de plus, susceptible d'abriter un cortège d'espèces herbacées de lisières à leur base. Ces haies sont notamment constituées d'arbustes produisant de petits fruits (Aubépine, Noisetier, Sureau, Fusain, etc.), source d'alimentation nouvelle pour la faune, notamment pour les oiseaux. Enfin, ces alignements d'arbustes constituent une interface nettement plus intéressante sur le plan écologique que le simple grillage qui sépare actuellement la cour du collège de la rue. La mise en place d'une telle haie nécessiterait un entretien relativement modéré (une taille tous les ans, suivant les impératifs du collège) mais doit évidemment recueillir l'entière approbation des agents espaces verts du collège.

Spontanéité des plantes

La diversité floristique est un excellent indicateur de la qualité de la biodiversité au sein de l'établissement, avec quelques limites cependant. Il est en effet important dans un premier temps de bien distinguer les plantes sauvages des plantes cultivées. En effet, dans une vision purement écologique, il est important de garder à l'esprit que seules les plantes sauvages de la région peuvent être considérées comme faisant partie intégrante de la biodiversité s'épanouissant dans l'établissement. Partant de ce constat, il est donc peu souhaitable d'apporter de façon artificielle de nouvelles espèces, d'autant plus provenant de jardinerie qui ne garantissent pas l'origine géographique et génétique de leurs produits. Toutefois, il reste envisageable de recourir à cet apport « artificiel » pour des plantes dont l'habitat naturel ne se situe pas à proximité de l'établissement. C'est le cas par exemple de la zone aménagée en sous-bois située au nord de l'établissement. Il est en effet peu probable qu'une colonisation naturelle par les plantes forestières se fasse à court terme dans la mesure où aucun boisement naturel ne se situe à proximité de l'établissement. Il en va de même pour la mare. Le principe à suivre dans ce cas est de récolter les espèces souhaitées dans la nature. On pourrait imaginer par exemple implanter des pieds de Jacinthe des bois, Primevère élevée, Euphorbe des bois, etc. Afin de rendre envisageable ce type d'opération, outre l'accord nécessaire des ayants droit en contexte de terrain privé par exemple (ne s'applique pas par contre sur terrain communal), il est impératif de bien identifier les plantes prélevées afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'espèces menacées ou même protégées.

Étude des végétations herbacées

Il serait intéressant d'approfondir l'étude des végétations herbacées (pelouses) du collège. Bien que ces végétations soient regroupées sous le terme de « gazon », leur composition en espèces peut être très différente suivant qu'elles soient très fréquentées, tondues plus ou moins régulièrement, enrichies en matière organique, etc. Une étude de ces végétations pourrait montrer les effets de la gestion différenciée pratiquée sur certaines zones du collège et permettre d'identifier les zones à plus forte richesse spécifique.

Objectifs écologiques et perception du grand public

Un talus limoneux recouvert d'une végétation de friche (Moutarde des champs, Armoise commune, Liseron des champs, etc.), est présent au nord-ouest de l'établissement. Sur le plan visuel, ce type de végétation est souvent mal perçu de par son aspect « hirsute » et donc souvent jugé non harmonieux. Ces friches correspondent à des végétations transitoires qui apparaissent très rapidement lorsque le terrain est perturbé (terre mise à nu). Elles sont donc difficiles à conserver à long terme en un même endroit. De plus, ce type de végétation ne représente pas de réelle plus-value sur le plan écologique car il est essentiellement constitué de plantes souvent très communes et « symboles » d'un territoire sans cesse remodelé. Toujours sur le plan visuel, il est plus facile de laisser évoluer une « pelouse » en prairie dont le fleurissement est un atout à son acceptation à long terme dans le paysage et le quotidien de l'ensemble des usagers de l'établissement.

La mauvaise perception de certaines végétations issues d'une volonté de « laisser-aller » est donc finalement susceptible de nuire à l'ensemble des actions menées à l'échelle du collège. Afin d'atteindre l'objectif d'un niveau de diversité floristique élevé, il est donc parfois nécessaire de faire des compromis, quitte à s'interdire la présence de quelques espèces formant ces végétations esthétiquement mal perçues.

La flore du collège Henri Baumont présente une richesse en espèces remarquablement importante au regard du contexte périurbain dans lequel l'établissement s'inscrit. Cette diversité est sans nul doute directement liée aux pratiques respectueuses de la flore mises en place par le collège et appliquées avec beaucoup d'engagement et d'attention par les agents espaces verts de l'établissement. Les principaux leviers de cette diversité sont ainsi à mettre au crédit de deux pratiques mises en place dans l'établissement :

- démarche « Zéro phyto » : le non usage de produits phytosanitaires évite la destruction directe des espèces et évite l'élimination des espèces les plus sensibles au profit d'espèces plus résistantes et très banales (souvent des annuelles de friches). La poursuite de cette pratique sera sans nul doute bénéfique à l'ensemble des cortèges d'espèces observés qui seront par conséquent susceptibles de s'étoffer encore ces prochaines années.
- gestion différenciée : cette mesure appliquée essentiellement aux végétations herbacées (pelouses du collège) se traduit par l'épanouissement de cortèges d'espèces se rapprochant plus de prairies de fauche naturelles riches en espèces que des pelouses entretenues ordinaires qui comptent bien souvent à peine une dizaine d'espèces. Ces pelouses/prairies sont de plus susceptibles d'accueillir d'autres plantes et une faune associée diversifiée ces prochaines années (criquets, papillons, etc.).

De façon générale, ces pratiques très favorables à l'ensemble de la diversité végétale de l'établissement laissent espérer un renforcement de tous les cortèges de plantes. Des inventaires réguliers permettront de rendre compte de l'évolution de cette richesse végétale et constitueront un solide indicateur de succès des actions menées par l'établissement en faveur de la biodiversité.

ANNEXE 1 - Liste complète des plantes inventoriées

| Nom scientifique | Nom français | Plante spontanée | Statut d'indigénat | Rareté régionale | Menace régionale | Biotope principal |
|--|------------------------------|------------------|--------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <i>Agrostemma githago</i> L. | Nielle des blés | Non | I | D | RE | Culture |
| <i>Alisma plantago-aquatica</i> L. | Plantain-d'eau commun | Non | I | PC | LC | Zone humide |
| <i>Bolboschoenus laticarpus</i> Marhold et al. | Scirpe à larges fruits | Non | I | R? | DD | Zone humide |
| <i>Carex acutiformis</i> Ehrh. | Laïche des marais | Non | I | AC | LC | Zone humide |
| <i>Carex pendula</i> Huds. | Laïche pendante | Non | I | AC | LC | Forêt |
| <i>Cotoneaster horizontalis</i> Decaisne | Cotoneaster horizontal | Non | C | RR? | NA | Rudéral |
| <i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott | Fougère mâle | Non | I | C | LC | Forêt |
| <i>Humulus lupulus</i> L. | Houblon | Non | I | C | LC | Zone humide |
| <i>Iris pseudacorus</i> L. | Iris faux-acore | Non | I | C | LC | Zone humide |
| <i>Juncus effusus</i> L. | Jonc épars (s.l.) | Non | I | C | LC | Zone humide |
| <i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss | Lagarosiphon | Non | N | E | NA | Zone humide |
| <i>Lemna minor</i> L. | Petite lentille d'eau | Non | I | AC | LC | Zone humide |
| <i>Lunaria annua</i> L. | Monnaie du pape | Non | C | R | NA | Rudéral |
| <i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt. | Mahonia à feuilles de houx | Non | C | AR | NA | Forêt |
| <i>Mentha aquatica</i> L. | Menthe aquatique | Non | I | AC | LC | Zone humide |
| <i>Myriophyllum aquaticum</i> (Velloso) Verdc. | Myriophylle du Brésil | Non | N | RR | NA | Zone humide |
| <i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud. | Roseau commun | Non | I | C | LC | Zone humide |
| <i>Potentilla anserina</i> L. | Ansérine ; Argentine | Non | I | CC | LC | Zone humide |
| <i>Scirpus sylvaticus</i> L. | Scirpe des bois | Non | I | PC | LC | Zone humide |
| <i>Achillea millefolium</i> L. | Achillée millefeuille | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Agrostis stolonifera</i> L. var. <i>stolonifera</i> | Agrostide stolonifère (var.) | Oui | I | CC | LC | Zone humide |
| <i>Anagallis arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i> | Mouron rouge | Oui | I | C | LC | Culture |

| Nom scientifique | Nom français | Plante spontanée | Statut d'indigénat | Rareté régionale | Menace régionale | Biotope principal |
|--|----------------------------|------------------|--------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl subsp. <i>elatius</i> | Fromental élevé | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Artemisia vulgaris</i> L. | Armoise commune | Oui | I | CC | LC | Rudéral |
| <i>Bellis perennis</i> L. | Pâquerette vivace | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i> | Brome mou | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Bromus sterilis</i> L. | Brome stérile | Oui | I | CC | LC | Rudéral |
| <i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown | Liseron des haies | Oui | I | CC | LC | Zone humide |
| <i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med. | Capselle bourse-à-pasteur | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Cardamine hirsuta</i> L. | Cardamine hérissée | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Cerastium fontanum</i> Baumg. | Céraiste commun (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Chenopodium album</i> L. | Chénopode blanc (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. | Cirse des champs | Oui | I | CC | LC | Rudéral |
| <i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten. | Cirse commun | Oui | I | CC | LC | Rudéral |
| <i>Clematis vitalba</i> L. | Clématite des haies | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Convolvulus arvensis</i> L. | Liseron des champs | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq. | Vergerette du Canada | Oui | Z | C | NA | Rudéral |
| <i>Cornus sanguinea</i> L. | Cornouiller sanguin (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Forêt |
| <i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr. | Crépide capillaire | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Dactylis glomerata</i> L. | Dactyle aggloméré | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i> | Carotte commune | Oui | I | CC | LC | Rudéral |
| <i>Elymus repens</i> (L.) Gould | Chiendent commun | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Festuca arundinacea</i> Schreb. | Fétuque roseau (s.l.) | Oui | I | C | LC | Zone humide |
| <i>Festuca rubra</i> L. subsp. <i>rubra</i> | Fétuque rouge | Oui | I | C | LC | Bocage |
| <i>Fraxinus excelsior</i> L. | Frêne commun | Oui | I | CC | LC | Forêt |
| <i>Fumaria officinalis</i> L. | Fumeterre officinale | Oui | I | C | LC | Culture |

| Nom scientifique | Nom français | Plante spontanée | Statut d'indigénat | Rareté régionale | Menace régionale | Biotope principal |
|------------------------------------|-----------------------------------|------------------|--------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <i>Galium aparine</i> L. | Gaillet gratteron | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Geranium dissectum</i> L. | Géranium découpé | Oui | I | C | LC | Rudéral |
| <i>Geranium molle</i> L. | Géranium mou | Oui | I | C | LC | Rudéral |
| <i>Geranium pusillum</i> L. | Géranium fluet | Oui | I | C | LC | Rudéral |
| <i>Geum urbanum</i> L. | Benoîte commune | Oui | I | CC | LC | Forêt |
| <i>Hedera helix</i> L. | Lierre grim pant (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Forêt |
| <i>Heracleum sphondylium</i> L. | Berce commune | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Hieracium pilosella</i> L. | Épervière piloselle | Oui | I | C | LC | Bocage |
| <i>Hypericum perforatum</i> L. | Millepertuis perforé (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Coteau calcaire |
| <i>Hypochaeris radicata</i> L. | Porcelle enracinée | Oui | I | C | LC | Bocage |
| <i>Lactuca scariola</i> L. | Laitue scariole | Oui | I | C | LC | Rudéral |
| <i>Lamium purpureum</i> L. | Lamier pourpre | Oui | I | CC | LC | Rudéral |
| <i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. | Grande marguerite | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Lolium perenne</i> L. | Ray-grass anglais | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Medicago arabica</i> (L.) Huds. | Luzerne tachée | Oui | I | PC | LC | Rudéral |
| <i>Medicago lupulina</i> L. | Luzerne lupuline | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Mercurialis annua</i> L. | Mercuriale annuelle | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill | Myosotis des champs (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Ophrys apifera</i> Huds. | Ophrys abeille | Oui | I | PC | LC | Coteau calcaire |
| <i>Papaver rhoeas</i> L. | Grand coquelicot | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Pastinaca sativa</i> L. | Panais cultivé (s.l.) | Oui | I | C | LC | Rudéral |
| <i>Picris echioides</i> L. | Picride fausse-vipérine | Oui | I | PC | LC | Rudéral |
| <i>Picris hieracioides</i> L. | Picride fausse-épervière | Oui | I | C | LC | Rudéral |
| <i>Plantago lanceolata</i> L. | Plantain lancéolé | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Plantago major</i> L. | Plantain à larges feuilles (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Rudéral |

| Nom scientifique | Nom français | Plante spontanée | Statut d'indigénat | Rareté régionale | Menace régionale | Biotope principal |
|--|--|------------------|--------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i> | Pâturin des prés | Oui | I | C | LC | Bocage |
| <i>Polygonum aviculare</i> L. | Renouée des oiseaux (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Rudéral |
| <i>Potentilla reptans</i> L. | Potentille rampante ; Quintefeuille | Oui | I | CC | LC | Rudéral |
| <i>Prunella vulgaris</i> L. | Brunelle commune | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Prunus spinosa</i> L. | Prunellier | Oui | I | CC | LC | Forêt |
| <i>Ranunculus repens</i> L. | Renoncule rampante | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Reseda lutea</i> L. | Réséda jaune | Oui | I | C | LC | Rudéral |
| <i>Rubus</i> sect. <i>Rubus</i> | Ronce | Oui | I | CC | NA | Forêt |
| <i>Rumex crispus</i> L. | Patience crépue | Oui | I | C | LC | Zone humide |
| <i>Rumex obtusifolius</i> L. | Patience à feuilles obtuses (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Rudéral |
| <i>Senecio erucifolius</i> L. | Sénéçon à feuilles de roquette | Oui | I | AC | LC | Coteau calcaire |
| <i>Senecio jacobaea</i> L. | Sénéçon jacobée | Oui | I | C | LC | Bocage |
| <i>Senecio vulgaris</i> L. f. <i>vulgaris</i> | Sénéçon commun (f.) | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Sherardia arvensis</i> L. | Shéradie des champs | Oui | I | PC | LC | Culture |
| <i>Silene latifolia</i> Poiret | Compagnon blanc | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Sinapis arvensis</i> L. | Moutarde des champs (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop. | Sisymbre officinal | Oui | I | C | LC | Rudéral |
| <i>Sonchus asper</i> (L.) Hill | Laiteron rude | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Sonchus oleraceus</i> L. | Laiteron maraîcher | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Stellaria media</i> (L.) Vill. | Stellaire intermédiaire (s.l.) | Oui | I | CC | LC | Culture |
| <i>Symphytum officinale</i> L. | Consoude officinale (s.l.) | Oui | I | C | LC | Zone humide |
| <i>Tanacetum vulgare</i> L. | Tanaisie commune | Oui | I | C | LC | Rudéral |
| <i>Taraxacum</i> sect. <i>Ruderalia</i> Kirschner, H. Øllgaard et Štěpánek | Pissenlit (section) | Oui | I | CC | NA | Bocage |
| <i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC. | Torilis du Japon | Oui | I | C | LC | Bocage |

| Nom scientifique | Nom français | Plante spontanée | Statut d'indigénat | Rareté régionale | Menace régionale | Biotope principal |
|--|-----------------------|------------------|--------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i> | Salsifis des prés | Oui | I | AR | LC | Bocage |
| <i>Trifolium dubium</i> Sibth. | Trèfle douteux | Oui | I | PC | LC | Bocage |
| <i>Trifolium pratense</i> L. | Trèfle des prés | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Trifolium repens</i> L. | Trèfle rampant | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Urtica dioica</i> L. | Grande ortie | Oui | I | CC | LC | Bocage |
| <i>Veronica arvensis</i> L. | Véronique des champs | Oui | I | C | LC | Culture |
| <i>Veronica persica</i> Poiret | Véronique de Perse | Oui | Z | CC | NA | Culture |
| <i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray | Vesce hérissée | Oui | I | PC | LC | Bocage |
| <i>Vicia sativa</i> L. | Vesce cultivée (s.l.) | Oui | I | C | LC | Bocage |
| <i>Viola arvensis</i> Murray | Pensée des champs | Oui | I | C | LC | Culture |
| <i>Viola odorata</i> L. | Violette odorante | Oui | I | AC | LC | Bocage |

Statut d'indigénat en Picardie**I** : Indigène**Z et N** : Naturalisé**C** : Cultivé**Rareté régionale****PC** : Peu Commune**AC** : Assez Commune**C** : Commune**CC** : Très Commune**Menace régionale****LC** : Taxon de préoccupation mineure**NA** : Évaluation UICN Non Applicable**RE** : Taxon éteint à l'échelle régionale**DD** : Taxon insuffisamment documenté

ANNEXE 2 - Fiches des plantes exotiques envahissantes présentes



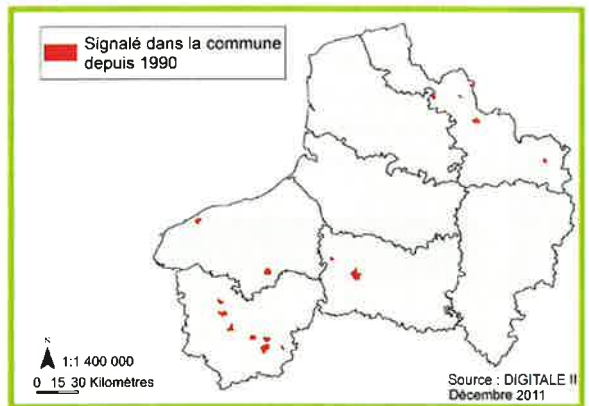
Le Lagarosiphon élevé

Lagarosiphon major (Ridley) Moss

Le Lagarosiphon élevé, originaire d’Afrique du Sud, a été importé en Europe et partout dans le monde pour ses qualités ornementales en aquariophilie. Il s’est par la suite échappé et a été observé pour la première fois en milieu naturel dès la fin des années 1930 dans le bassin parisien, puis a colonisé par la suite de nombreux plans d’eau du territoire français. Il est ainsi aujourd’hui très largement répandu sur le littoral aquitain ; on le retrouve en Vendée, dans la basse vallée de la Loire, en Bretagne et en Charente. A l’heure actuelle, la distribution française du Lagarosiphon élevé reste cependant mal connue.

Répartition dans le nord-ouest de la France

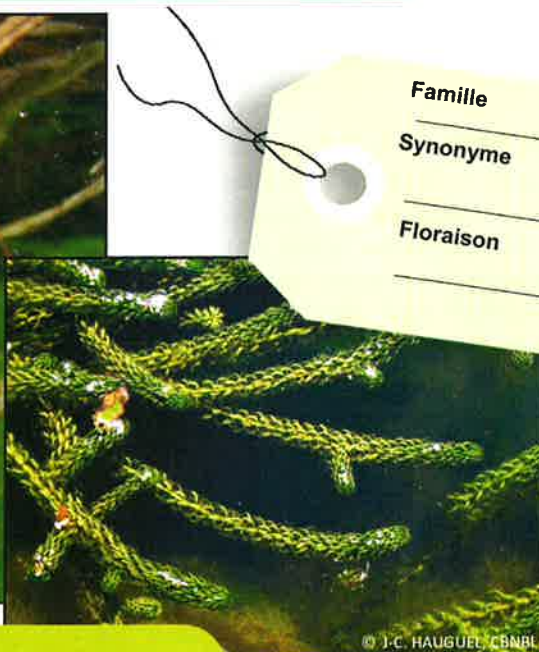
En Picardie, le Lagarosiphon élevé est présent de façon très ponctuelle dans l’Oise, mais présente une importante station sur la commune de Beauvais. En Haute-Normandie, l’espèce a été recensée sur sept communes, au niveau des mares de plateaux du département de l’Eure et une station est localisée aux environs de Rouen. En région Nord-Pas de Calais, l’espèce est signalée dans quatre localités de la région lilloise, ainsi qu’en plaine de la Scarpe et de l’Avesnois.



Comment reconnaître le Lagarosiphon élevé ?



© A. WATTERLOT, CBNBI



© J.-C. HAUGUEL, CBNBI



© J.-C. HAUGUEL, CBNBI

| | |
|------------------|--|
| Famille | Hydrocharitacées |
| Synonyme | <i>Lagarosiphon muscoides</i> Harvey var. <i>major</i> Ridley |
| Floraison | Floraison non observée dans le nord-ouest de la France |

Le Lagarosiphon élevé est une plante aquatique immergée et enracinée (hydrophyte fixée). Il possède des rhizomes et ses tiges peuvent atteindre trois mètres de longueur. Il présente des feuilles caulinaires à marge dentée, longues de 1 à 2 cm, fortement arquées vers l’arrière et insérées en spirale sur la tige.



Attention, à ne pas confondre avec :

- L'Elodée du Canada (*Elodea canadensis*, photo de droite) et l'Elodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*) : ces espèces, bien que très ressemblantes au Lagarosiphon élevé, s'en distinguent par l'insertion verticillée de leurs feuilles par 3 (rarement 4).
- L'Egéria dense (*Egeria densa*), une autre espèce exotique envahissante qui se distingue par ses feuilles verticillées par 4-5.



© R. FRANCOIS, CBNBI

Biologie et écologie

En France, le Lagarosiphon élevé se reproduit uniquement de façon végétative car seuls des individus femelles semblent être présents. La plante peut coloniser une large gamme de milieux aquatiques avec cependant quelques limites : elle s'implante préférentiellement au sein des eaux stagnantes ou faiblement courantes pourvues d'un substrat vaseux riche en nutriments. Il n'est pas particulièrement exigeant quant à l'accès à la lumière et peut persister même en eau trouble. Son implantation semble difficile dans les eaux acides riches en matière organique dissoute.

Modes de propagation

Même si le Lagarosiphon élevé ne semble pas pouvoir se reproduire de façon sexuée, sa propagation n'en demeure pas moins efficace : l'allongement du rhizome contribue à l'extension locale des herbiers, et le sommet des tiges étant très cassant, les fragments libérés représentent autant de boutures qui peuvent coloniser de nouveaux sites.

Le Lagarosiphon élevé et ses impacts



Sur l'environnement

Le développement rapide de la plante va conduire à la formation d'herbiers mono-spécifiques denses qui vont concurrencer la flore aquatique locale. Ainsi, en monopolisant les ressources lumineuses, spatiales et trophiques, le Lagarosiphon élevé peut engendrer une diminution de la biodiversité à l'échelle du plan d'eau colonisé.



Sur la santé humaine

La plante ne présente pas de risque pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler cette espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.



Sur l'économie et les activités humaines

La prolifération de ces herbiers visibles à la surface de l'eau entraîne des modifications paysagères et des gênes pour la pratique des activités nautiques, la pêche, etc.



© B. TOUSSAINT

Plan d'action



Méthodes de gestion

Pour les herbiers situés à faible profondeur, l'**arrachage manuel** constitue la méthode la plus précise pour s'assurer de l'élimination de toutes les parties de la plante. De plus, cette technique est la moins traumatisante pour le milieu naturel et présente un risque moindre de propagation de boutures.

L'**assec** permet de soumettre la plante à la dessiccation et entraîne théoriquement sa mort. Pour être efficace, il faut garantir l'absence d'humidité résiduelle des sédiments par une durée de dessiccation de plusieurs semaines.

Le **curage**, réalisé avec des engins mécaniques, est un moyen radical de se débarrasser des herbiers à condition de s'être assuré d'avoir enlevé la totalité de la plante (parties aériennes et rhizomes).

La combinaison de ces deux techniques peut aussi être envisagée : l'assec, même partiel, peut permettre une meilleure visibilité et donc une plus grande efficacité pour les travaux de curage.

Ces deux dernières méthodes de gestion sont lourdes et peuvent présenter aussi bien des avantages que des inconvénients, à des degrés divers selon chaque site. Il est donc nécessaire, pour chaque site concerné, de définir la priorité entre la destruction des foyers de Lagarosiphon et les atteintes sur le milieu aquatique en prenant en considération les enjeux liés à la flore et à la faune. Chaque site est donc à étudier au cas par cas, et nécessite une expertise par un organisme compétent.

Si l'arrachage manuel ou le curage est envisagé, il est impératif de **protéger le chantier** avec des « filtres » (grillages à maille 1x1 cm) pour éviter la contamination d'autres zones. Ces filtres seront à placer en priorité en aval de la zone d'intervention. Leur mise en place est soumise à déclaration et une autorisation est à demander au préalable de tout chantier auprès de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Les produits d'arrachages seront impérativement stockés en dehors des zones humides ou susceptibles d'être soumises aux phénomènes d'inondations. L'idéal est de répandre la plante sur le sol (dans un lieu sécurisé) pour la faire sécher rapidement. La plante, assez résistante, est en effet capable de survivre assez longtemps lorsque elle est stockée en tas compacts. Le compostage est également envisageable.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des opérations de faucardage, répétées annuellement sur de grandes superficies, peuvent permettre de maintenir les activités nautiques estivales. Cependant, ce type d'action ne peut suffire à contrôler la prolifération des foyers et engendre de nombreux fragments qui constituent autant de boutures susceptibles de former des nouveaux foyers de colonisation.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. De plus, plus aucun herbicide à usage aquatique n'est autorisé depuis 2009. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances que de telles substances génèrent sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment le Lagarosiphon élevé en vente, notamment dans les jardineries. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : **n'encouragez pas sa dispersion en achetant cette plante et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre aquarium ou votre bassin d'agrément!**



La lutte contre les plantes exotiques envahissantes gagnera en efficacité en identifiant le plus rapidement possible les foyers de ces plantes dans la région.

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos observations de Lagarosiphon élevé à l'aide de la fiche «PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES fiche d'observation et de renseignement» ci-dessous (en y joignant impérativement une carte de localisation) afin de nous aider à compléter nos connaissances sur sa répartition dans le nord-ouest de la France.

Picardie

Vincent LEVY ou
Aymeric WATTERLOT

v.levy@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Antenne Picardie ,
13 allée de la pépinière, Village Oasis,
80044 Amiens cedex 1
Tel/Fax: 03.22.89.69.78

Haute-Normandie

Julien BUCHET
j.buchet@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Antenne Haute Normandie,
Service des Espaces Verts
7, rue du Trianon
76100 ROUEN
Tel / Fax : 02.35.03.32.79.

Nord-Pas de Calais

Benoît TOUSSAINT
infos@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Hameau de Haendries
59270 Bailleul
Tel: 03.28.49.00.83
Fax: 03.28.49.09.27

Plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France



**PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
FICHE D'OBSERVATION
ET DE RENSEIGNEMENT**

N° manuscrit :

(En noir : champs à remplir obligatoirement)

Nom de la plante :

Date observation :/...../20..... Nom observateur :

Nom déterminateur (si différent) :

Département : Commune :

Localité/Lieu dit :

N° Carte jointe : Flore de référence :

Habitat de la plante :

Menace/problemé posé :

| Surface (en m ²) | Abondance | Phénologie | Statut population |
|------------------------------|--------------------------------|---|---|
| | Nbre : | végétatif : <input type="radio"/> adulte <input type="radio"/> juvénile <input type="radio"/> germination | <input type="radio"/> « spontané » |
| | Recouv :% | floraison : <input type="radio"/> début <input type="radio"/> pleine <input type="radio"/> fin | <input type="radio"/> Introduit (planté / semé) |
| | Densité :/m ² | fructification : <input type="radio"/> début <input type="radio"/> pleine <input type="radio"/> fin | |
| | | sénescence : <input type="radio"/> tige desséchée <input type="radio"/> mort | |

Les actions conduites par le Conservatoire botanique national de Bailleul dans le cadre de la mission d'alerte et de gestion des plantes exotiques envahissantes sont cofinancées par l'Europe, l'Europe s'engage en Picardie avec le Fond Européen de Développement Régional, l'Etat, le Conseil régional de Picardie, les Conseils généraux de l'Aisne et de la Somme et sont relayées localement par les CPIE de Picardie.



URCPIE DE PICARDIE



Le Myriophylle du Brésil

Myriophyllum aquaticum (Velloso) Verdc.

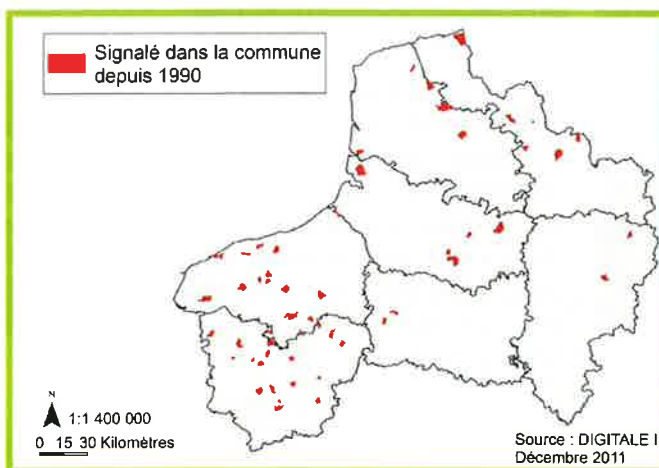
Originaire du continent sud américain (Argentine, Chili, Brésil), le Myriophylle du Brésil fut introduit pour la première fois en France au cours du 19^{ème} siècle dans la région bordelaise. Initialement utilisé en aquariophilie et pour l'aménagement des bassins d'agrément, il fut introduit accidentellement ou volontairement dans les milieux naturels.

Répartition dans le nord-ouest de la France

En Haute-Normandie, le Myriophylle du Brésil est présent sur une vingtaine de communes des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, sans sectorisation particulière.

Dans le Nord-Pas de Calais, même si aucune naturalisation massive de cette espèce n'a encore été observée dans la région, on compte néanmoins une dizaine de localités concernées par sa présence, réparties dans divers secteurs géographiques (mares privées, étangs publics). Un début de naturalisation dans le marais audomarois a pu être jugulé grâce à une intervention ciblée d'arrachage.

En Picardie, la plante est surtout connue de la hautevallée de la Somme et du littoral picard. Elle a également été observée dans trois localités du département de l'Oise et sporadiquement dans le département de l'Aisne.



Comment reconnaître le Myriophylle du Brésil ?



© D. MERCIER

Le Myriophylle du Brésil est une plante vivace, amphibie enracinée produisant des feuilles vert glauque finement découpées et verticillées par 4/6 (photo ci-dessus). Il développe des tiges noueuses flottant entre deux eaux pouvant atteindre 3-4 m de longueur, ainsi que des tiges érigées jusqu'à 40 cm au dessus de la surface (photo de droite). Ses feuilles sont densément couvertes de glandes papilleuses qui donnent l'aspect vert-grisâtre caractéristique de la plante.

| | |
|-----------|---|
| Famille | Haloragacées |
| Synonyme | <i>Myriophyllum brasiliense</i> Camb. |
| Floraison | Connu uniquement à l'état végétatif (ou produisant uniquement des fleurs femelles stériles) |



© D. MERCIER



Attention, à ne pas confondre avec :

Les myriophylles indigènes :

- Le Myriophylle à fleurs alternes (*Myriophyllum alterniflorum*) : protégé en Picardie,
- Le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*),
- Le Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*) : protégé dans le Nord-Pas de Calais.

Ces myriophylles, même s'ils produisent des inflorescences érigées hors de l'eau, produisent rarement des tiges aériennes. Une confusion est tout de même possible avec *Myriophyllum spicatum* qui, en cas d'assèchement, produit des feuilles aériennes verticillées par 4 et non couvertes de glandes.

Biologie et écologie

Le Myriophylle du Brésil est une espèce amphibie ou aquatique vivace pouvant fleurir mais incapable de se reproduire de façon sexuée en France. Il peut coloniser des fonds jusqu'à trois mètres et ses racines peuvent s'enfoncer jusqu'à 50 cm dans le substrat (notamment quand il s'agit de vase). Ses capacités de propagation, additionnées à une production de biomasse importante, conduisent rapidement à la formation d'herbiers monospécifiques pouvant, à terme, occuper l'ensemble de la surface d'une pièce d'eau. Sa croissance est favorisée par des eaux riches en nutriments. Ses besoins importants de lumière l'empêchent de s'établir dans les zones ombragées. Le Myriophylle du Brésil peut coloniser une large gamme de biotopes tels que les dépressions, les fossés, les rives temporairement inondées et plus généralement les milieux aquatiques stagnants ou à faible courant, de préférence peu profonds.

Modes de propagation

Le Myriophylle du Brésil est capable de se reproduire uniquement de façon végétative par allongement et fragmentation des tiges. Les fragments (boutures) peuvent survivre plusieurs jours dans les eaux avant de se fixer et redonner un individu.



Le Myriophylle du Brésil et ses impacts



Sur l'environnement

Les herbiers de Myriophylle du Brésil, en monopolisant l'espace et les ressources en lumière en surface, vont entrer en compétition avec la flore indigène (notamment avec les espèces amphibies et aquatiques strictes) et ainsi diminuer la diversité locale. Lorsque la surface est entièrement colonisée par ce tapis végétal, il limite la diffusion de l'oxygène de l'air causant une asphyxie du milieu aquatique, menaçant ainsi la faune aquatique.



Sur l'économie et les activités humaines

La prolifération de cette espèce occasionne une gêne pour la pratique des activités de pêche et de navigation. Lorsque les foyers sont importants, ils peuvent occasionner ou amplifier des phénomènes de crue en amont. Enfin, la gestion de l'espèce engendre des coûts d'entretien non négligeables pour les collectivités, notamment lorsque les fossés et les plans d'eau sont envahis.



Sur la santé humaine

La plante en elle-même ne présente pas de risque pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Myriophylle du Brésil : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Pour des surfaces ponctuellement infestées, l'**arrachage manuel** à partir des rives où à l'aide d'embarcations montre de bons résultats et constitue la méthode la plus fine pour assurer l'élimination de toutes les parties de la plante. De plus, cette technique est la moins traumatisante pour le milieu naturel et présente un risque moindre de propagation de boutures.

L'**arrachage mécanique** visant à retirer les parties aériennes de la plante ainsi que ses racines à l'aide d'un godet adapté peut s'avérer utile dans le cas de surfaces et de volumes importants à traiter.

Quelle que soit la méthode employée, il est impératif de protéger le chantier avec des « **filtres** » (grillages à maille 1x1 cm) pour éviter la contamination d'autres zones. Ces filtres seront à placer en amont et en aval de la zone d'intervention et plus généralement au niveau de toutes les connexions avec les autres pièces d'eau. La mise en place de telles filtres est soumise à déclaration et une autorisation est à demander au préalable de tout chantier auprès de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer.

Un **écumage** de la surface de l'eau (à l'aide d'épuisettes) est à pratiquer également lors des travaux de gestion afin de récupérer les boutures qui sont susceptibles d'aller coloniser d'autres zones.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une **veille sur les secteurs gérés** de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Éliminer les déchets par incinération où les laisser sécher hors de toute zone inondable.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des expériences de contrôle par l'introduction de la Carpe chinoise (dénomination recouvrant en fait trois espèces distinctes : la Carpe Amour, la Carpe argentée et la Carpe marbrée) ont montré que ces poissons n'ont que peu d'appétence pour le Myriophylle du Brésil et consomment préférentiellement les autres végétaux aquatiques. Quoiqu'il en soit, l'introduction de ces espèces est, en France, interdite depuis le 1er janvier 2009.

Le faucardage, même s'il est susceptible à terme d'affaiblir la plante, permet uniquement de faire disparaître de façon transitoire les parties visibles de celle-ci. Cette technique génère également de nombreux fragments qui sont autant de boutures susceptibles de favoriser la colonisation d'autres sites par la plante.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. De plus, plus aucun herbicide à usage aquatique n'est autorisé depuis 2009. Quoiqu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment le Myriophylle du Brésil en vente, notamment dans les jardinerie. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : **n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre pièce d'eau !**



La lutte contre les plantes exotiques envahissantes gagnera en efficacité en identifiant le plus rapidement possible les foyers de ces plantes dans la région.

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos observations de Myriophylle du Brésil à l'aide de la fiche «**PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES fiche d'observation et de renseignement**» ci-dessous (en y joignant impérativement une carte de localisation) afin de nous aider à compléter nos connaissances sur sa répartition dans le nord-ouest de la France.

Picardie

Vincent LEVY ou
Aymeric WATTERLOT

v.levy@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Antenne Picardie ,
13 allée de la pépinière, Village Oasis,
80044 Amiens cedex 1
Tel/Fax: 03.22.89.69.78

Haute-Normandie

Julien BUCHET
j.buchet@cbnbl.org


Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Antenne Haute Normandie,
Service des Espaces Verts
7, rue du Trianon
76100 ROUEN
Tel / Fax : 02.35.03.32.79.

Nord-Pas de Calais

Benoît TOUSSAINT
infos@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Hameau de Haendries
59270 Bailleul
Tel: 03.28.49.00.83
Fax: 03.28.49.09.27

Plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

FICHE D'OBSERVATION ET DE RENSEIGNEMENT

N° manuscrit :

(En noir : champs à remplir obligatoirement)

Nom de la plante :

Date observation :/...../20..... **Nom observateur :**

Nom déterminateur (si différent) :

Département : **Commune :**

Localité/Lieu dit :

N° Carte jointe : **Fiore de référence :**

Habitat de la plante :

Menace/problème posé :

| Surface (en m ²) | Abondance | Phénologie | Statut population |
|--|---|--|---------------------------------------|
| Nbre : | Recouv :% Densité :/m ² | végétatif : <input type="checkbox"/> adulte <input type="checkbox"/> juvénile <input type="checkbox"/> germination | <input type="checkbox"/> « spontané » |
| floraison : <input type="checkbox"/> début <input type="checkbox"/> pleine <input type="checkbox"/> fin | | <input type="checkbox"/> introduit (planté / semé) | |
| fructification : <input type="checkbox"/> début <input type="checkbox"/> pleine <input type="checkbox"/> fin | | | |
| sénescence : <input type="checkbox"/> tige desséchée <input type="checkbox"/> mort | | | |

Les actions conduites par le Conservatoire botanique national de Bailleul dans le cadre de la mission d'alerte et de gestion des plantes exotiques envahissantes sont cofinancées par l'Europe, l'Europe s'engage en Picardie avec le Fond Européen de Développement Régional, l'Etat, le Conseil régional de Picardie, les Conseils généraux de l'Aisne et de la Somme et sont relayées localement par les CPIE de Picardie.

